



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2023**

Membres en exercice : 42
Présents : 29
Votants : 37
Date convocation : 8 juin 2023
Date d'affichage : 8 juin 2023

**L'an deux mille vingt-trois, le quatorze juin,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué
à 20h00, s'est réuni à Baillet-en-France, en séance publique
sous la présidence de Patrice Robin.**

Étaient présents : (29) Patrice ROBIN, Claude KRIEGUER, Paule LAMOTTE, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Marie BONTEMPS, Delphine DRAPEAU, Sylvain SARAGOSA, Jacques GAUBOUR, Jean-Marie CAZIEUX (en suppléance d'Emmanuel DE NOAILLES), Gilbert MAUGAN, Véronique BRETENOIX (en suppléance de Patrick FAUVIN), Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Éric RICHARD, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Gilles WECKMANN, Laurence CARTIER-BOISTARD, Thierry PICHERY, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Valérie LECOMTE, Sarah BÉHAGUE, Laurence BERNHARDT, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés avant donné pouvoir : (8) Jean-Noël DUCLOS donne pouvoir à Gilbert MAUGAN, Michel ZEPPEFELD donne pouvoir à Nathalie DELISLE-TESSIER, Sylvie LOMBARDI donne pouvoir à Michel MANSOUX, Nicolas ABITANTE donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA, Nathalie BENYAHIA donne pouvoir à Thierry PICHERY, Hugues BRISSAUD donne pouvoir à Olivier DUPONT, Pascal MARTIN donne pouvoir à Sarah BÉHAGUE, Cyril DIARRA donne pouvoir à Christiane AKNOUCHE.

Absents : (5) Jacques RENAUD, Christophe VIGIER, Jacqueline HOLLINGER, Fabrice DUFOUR, Corinne TANGE.

Secrétaire de séance : Jacques ALATI

N°2023/063	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET ANNEXE MORANTIN
------------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature comptable M4,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration Générale, Finances et Contrôle de gestion en date du 16 mai 2023,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 5 juin 2023,

Entendu l'exposé de Claude KRIEGUER, 1^{er} Vice-Président délégué à l'administration générale, aux finances, et au contrôle de gestion, présentant les résultats 2022 du Compte de Gestion du Budget Annexe Morantin,

Considérant que, conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit entendre, débattre et arrêter le Compte de Gestion présenté par le Comptable Public.

Considérant les résultats du compte administratif 2022 du budget Morantin,

Considérant qu'après vérification par le comptable des finances publiques, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif du budget annexe Morantin,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du comptable des finances publiques.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTE le compte de gestion 2022 du budget annexe Morantin, tel que présenté par le comptable public,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document correspondant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président, Patrice Robin